



Rennes, le 13 octobre 2016

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Révision des niveaux de vigilance crues des cours d'eau bretons

Les inondations constituent un risque majeur sur le territoire national y compris en Bretagne qui, dans son histoire, a fait face à des crues importantes comme celles survenues lors de l'hiver 2013-2014. La journée internationale de prévention des catastrophes de ce jeudi 13 octobre est l'occasion de rappeler les changements récents des niveaux de vigilance crues pour les cours d'eau bretons, afin que chacun, à l'approche de l'hiver, soit informé du comportement à adopter en fonction du niveau de risque.

Dans, le cadre d'une harmonisation nationale, les niveaux de vigilance crues des cours d'eau bretons ont été révisés en octobre 2015. Désormais, dans une situation comparable aux inondations de l'hiver 2013-2014 intervenues à Morlaix, Quimperlé, Pontivy ou encore Redon, la vigilance serait de niveau orange et non plus rouge.

Il est particulièrement important que les élus, les services d'intervention et la population soient sensibilisés à ces modifications. Le niveau « orange » caractérise des phénomènes dangereux, de forte intensité, générateurs de perturbations importantes. Il est donc essentiel d'adapter son comportement en conséquence, sans attendre le niveau maximal de vigilance.



crédit photo DDTM 29 -SRS-UPR

**Les crues de 2014 à Quimperlé correspondraient aujourd'hui à un niveau de vigilance orange**



## Vigilance Orange

### RISQUE DE CRUE GÉNÉRATRICE DE DÉBOREMENTS IMPORTANTS

*Risque d'impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes  
Menace de vies humaines, de nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique*

- ✘ **Renseignez-vous** avant d'entreprendre vos déplacements
- ✘ **Ne pas s'engager sur des chaussées inondées** (à pied ou en voiture)
- ✘ **Éviter les activités les plus exposées** en bordure d'eau
- ✘ **Ne vous approchez pas des cours d'eau**, zones inondées ou habituellement inondées

- ✘ **Renseignez-vous** avant d'entreprendre vos déplacements
- ✘ **Ne pas s'engager sur des chaussées inondées** (à pied ou en voiture)
- ✘ **Éviter les activités les plus exposées** en bordure d'eau
- ✘ **Ne vous approchez pas des cours d'eau**, zones inondées ou habituellement inondées
- ✘ **Mettez hors d'eau** les meubles, mat dangereux...
- ✘ **Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation** (sauf sur ordre des autorités)
- ✘ **Écouter la radio**

## Vigilance Rouge

### RISQUE DE CRUE MAJEURE D'UNE INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE

*Menace directe et généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées et une paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel*

- ✘ **S'informer des risques** et de la montée des eaux
- ✘ **Évitez tout déplacement** (si vous devez vous déplacer, soyez prudent et respectez les déviations) - **Signalez votre départ et votre destination**
- ✘ **Ne pas s'engager sur des chaussées inondées** (à pied ou en voiture)
- ✘ **Si danger, se réfugier en un point haut identifié**
- ✘ **Identifier le disjoncteur et le robinet de gaz - Aménager les entrées d'eau possibles**
- ✘ **Prévoir les équipements minimums**
- ✘ **Mettez hors d'eau** les meubles, mat. dangereuses...
- ✘ **Ne pas tenter de rejoindre ses proches, ne pas entreprendre d'évacuation** (sauf sur ordre des autorités)
- ✘ **Écouter la radio**

### Comment fonctionne le dispositif de la vigilance « crues » ?

Dans son principe et son fonctionnement, la procédure est comparable à la vigilance météorologique. Son objectif est d'anticiper les crues pour mettre en vigilance les autorités ainsi que le public le plus tôt possible face au risque d'inondation. L'information se présente sous forme d'une carte, actualisée deux fois par jour, sur laquelle un niveau de vigilance est attribué à chaque tronçon de cours d'eau surveillé (vert, jaune, orange ou rouge). Celle-ci est complétée par des bulletins de suivi, qui précisent les hauteurs d'eau prévues, et permettent d'estimer plus finement les conséquences prévisibles de la crue.

Les bulletins d'information dédiés à la vigilance « crues » sont établis par le service de prévision des crues et sont accessibles à partir du site internet : [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

### **Comment est déterminé le niveau de vigilance ?**

Le choix du niveau de vigilance résulte d'une analyse qui s'appuie sur les prévisions de hauteur d'eau en différents points de chaque tronçon de rivière et tient également compte, autant que possible, des paramètres particuliers de chaque situation : la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur potentielle des secteurs touchés par la crue.

La correspondance entre les niveaux de vigilance et les crues historiques pour les différents cours d'eau bretons faisant l'objet de la prévision des crues est explicitée dans le nouveau règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information relative aux crues (RIC). Ce document est consultable sur le site Internet de la DREAL Bretagne : [www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique prévention des pollutions et des risques/risques naturels/le débit des cours d'eau et la prévision des crues).